

# Diagnostic territorial afin de structurer l'implantation de plateformes de stockage de grumes de bois, hors forêt, sur le chablais

Phase 1 : étude d'opportunité



Contact :  
Johann Housset, Alcina Forêts  
06 37 27 45 04 - [johann.housset@alcina.fr](mailto:johann.housset@alcina.fr)



**Alcina** 



**L'EUROPE S'ENGAGE  
en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



Rédaction: Johann Housset, Alcina, Guillaume Arlandes, Pyrénées Cartographie	Version : v2.1 Date : 05/08/2020
--	-------------------------------------



## Table des matières

<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>II. LA RESSOURCE ET LA MOBILISATION DU BOIS D'ŒUVRE DU CHABLAIS</b>	<b>4</b>
A. CONTEXTE FORESTIER	4
B. RESSOURCE EN BOIS D'ŒUVRE	6
C. ACCESSIBILITE ET MOBILISATION DE BOIS	8
D. FLUX DE BOIS ACTUELS	11
E. PLATEFORMES DE STOCKAGE DE BOIS GRUME EXISTANTES	13
F. ENTREPRISES DE PREMIERE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE	14
<b>III. DIAGNOSTIC DES USAGES ET DES BESOINS EXPRIMES PAR LA FILIERE FORET-BOIS</b>	<b>15</b>
A. BESOIN EXPRIMES PAR LES PROPRIETAIRES ET LES GESTIONNAIRES (FILIERE AMONT)	15
B. BESOIN EXPRIMES PAR LES EXPLOITANTS, LES TRANSPORTEURS ET LES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS (INTERMEDIAIRES)	16
C. BESOINS EXPRIMES PAR LES SCIERIES (FILIERE AVAL)	17
D. UNE SOLIDARITE NECESSAIRE DE L'AMONT A L'AVAL DE LA FILIERE POUR CREER DE LA VALEUR AJOUTEE A LONG TERME	17
<b>IV. OPPORTUNITES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE DE BOIS D'ŒUVRE DANS LE CHABLAIS</b>	<b>19</b>
A. TAILLE ET EMPLACEMENT DES PLATEFORMES	19
B. SERVICES PROPOSES SUR LA PLATEFORME	19
C. MODE DE GESTION	20
<b>V. CONCLUSION</b>	<b>21</b>
A. DECISION DU COMITE DE PILOTAGE SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET ET SES ORIENTATIONS	21
B. PROCHAINES ETAPES DE L'ETUDE	22
<b>VI. REFERENCES</b>	<b>23</b>



# I. INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) s'engage avec détermination pour la filière forêt-bois de son territoire. Cet engagement se traduit par de nombreux programmes d'études et d'action : PAT, programme LEADER européen etc. Malgré ces efforts, force est de constater que la ressource bois du territoire de la SIAC n'est pas encore utilisée à son plein potentiel. Si le développement du bois énergie s'est bien amorcé sur le territoire, suivant notamment les travaux du PAT de 2009, la valorisation du bois d'œuvre reste encore à développer. De plus, la valorisation locale du bois énergie du Chablais pose encore problème.

Répondant aux défis actuels de développement durable, la valorisation locale du matériau bois est plus que jamais un enjeu fort pour nos territoires. L'utilisation de bois en filière courte répond également à une demande des consommateurs et des industries de premières et de deuxième transformation du Chablais. Paradoxalement, malgré la présence d'une ressource importante en forêt, la majorité de l'approvisionnement provient de l'extérieur du territoire d'après l'observatoire de la filière forêt/bois du Chablais.

Une des voies de progrès identifiée par les entreprises pour lever ces freins serait de faciliter l'approvisionnement en grumes locales en toutes saisons pour les scieries du territoire.

Dans le cadre du programme Leader, la SIAC a souhaité mener un « Diagnostic territorial afin de structurer l'implantation de plateformes de stockage de grumes de bois, hors forêt, sur le chablais ». Cette étude vise :

- dans un premier temps, à dresser un état des lieux complet des attentes et des besoins des acteurs de la filière forêt-bois concernant une plate-forme de stockage de grumes hors-forêt (phase 1).
- dans un second temps, à caractériser la faisabilité d'une telle plate-forme en conduisant une étude technico-économique basée sur un ou plusieurs scénarios ayant été identifiée par les acteurs du territoire (phase 2).

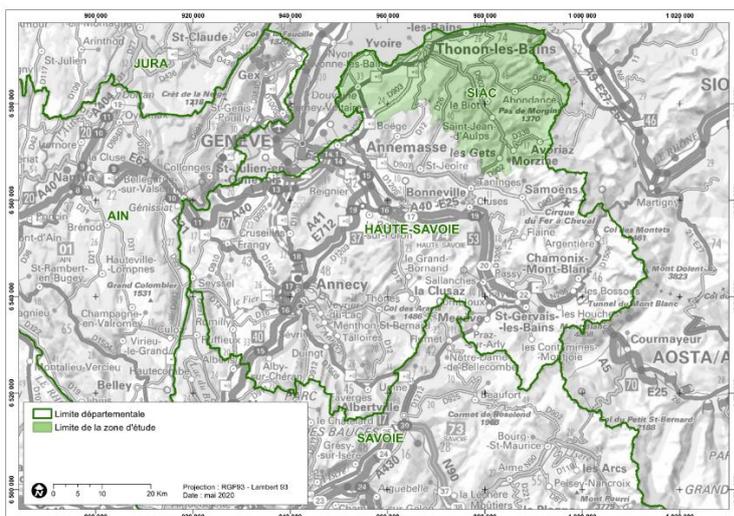


Figure 1: carte de la zone d'étude



## II. La ressource et la mobilisation du bois d'œuvre du Chablais

### A. Contexte forestier

Le territoire de la SIAC comporte 44 058 ha de forêts (CLD/SIAC, 2018), ce qui représente 50,64 % de sa superficie. Plus de 3/4 de ces forêts sont privées (76% de la surface, soit 33 408 ha). Les forêts publiques sont peu représentées dans le bas Chablais et se concentrent essentiellement dans les massifs boisés dominant les vallées d'Abondance, d'Aulp et du Brévon (Figure 2). Le foncier privé est très morcelé, ce qui constitue un frein important à la mise en gestion des forêts et à la mobilisation de bois.

La surface forestière se compose à 27% de peuplements feuillus (11 866 ha), à 31% de peuplements mixte (13 841 ha) et à 42% de peuplements résineux (18 351 ha). La part des feuillus est très nettement moindre dans le Haut-Chablais, plus largement dominé par les résineux.

Les volumes sur pied par type de peuplements sont représentés sur la Figure 3.

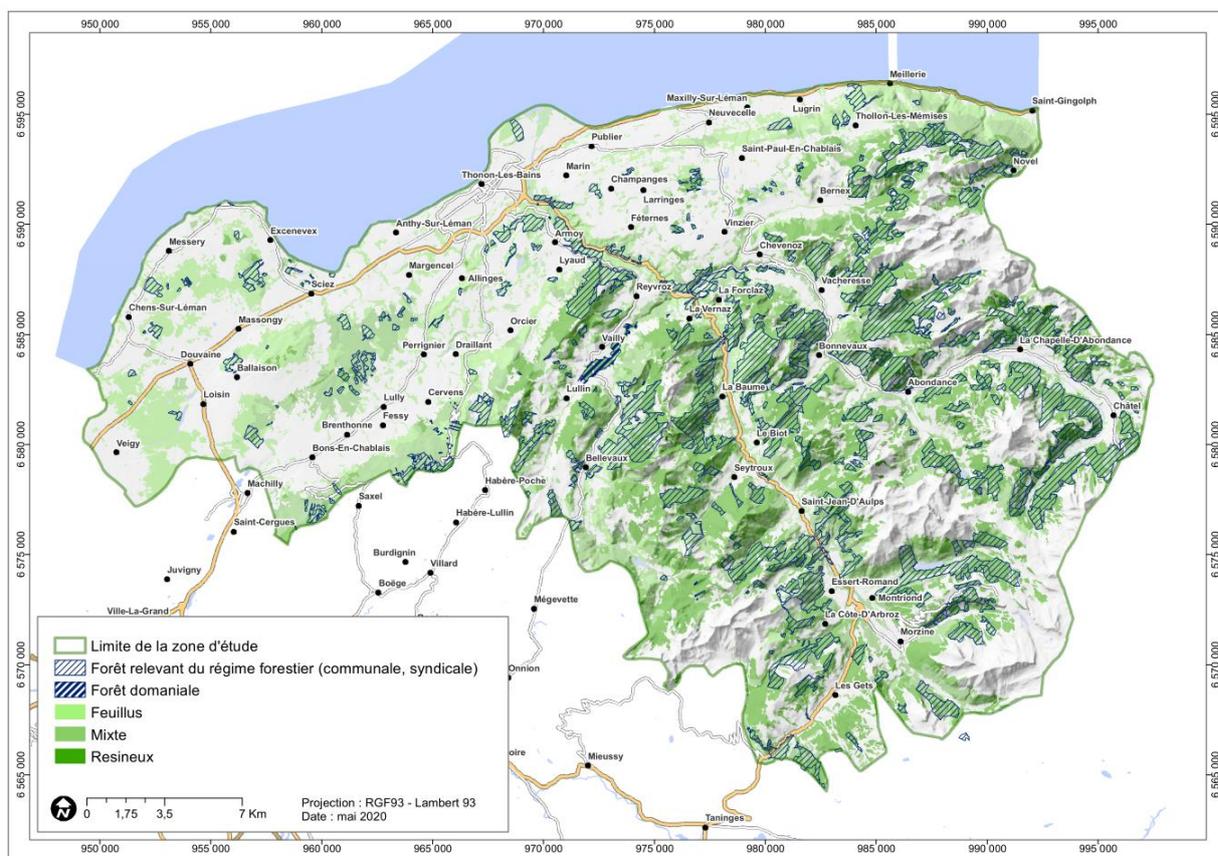
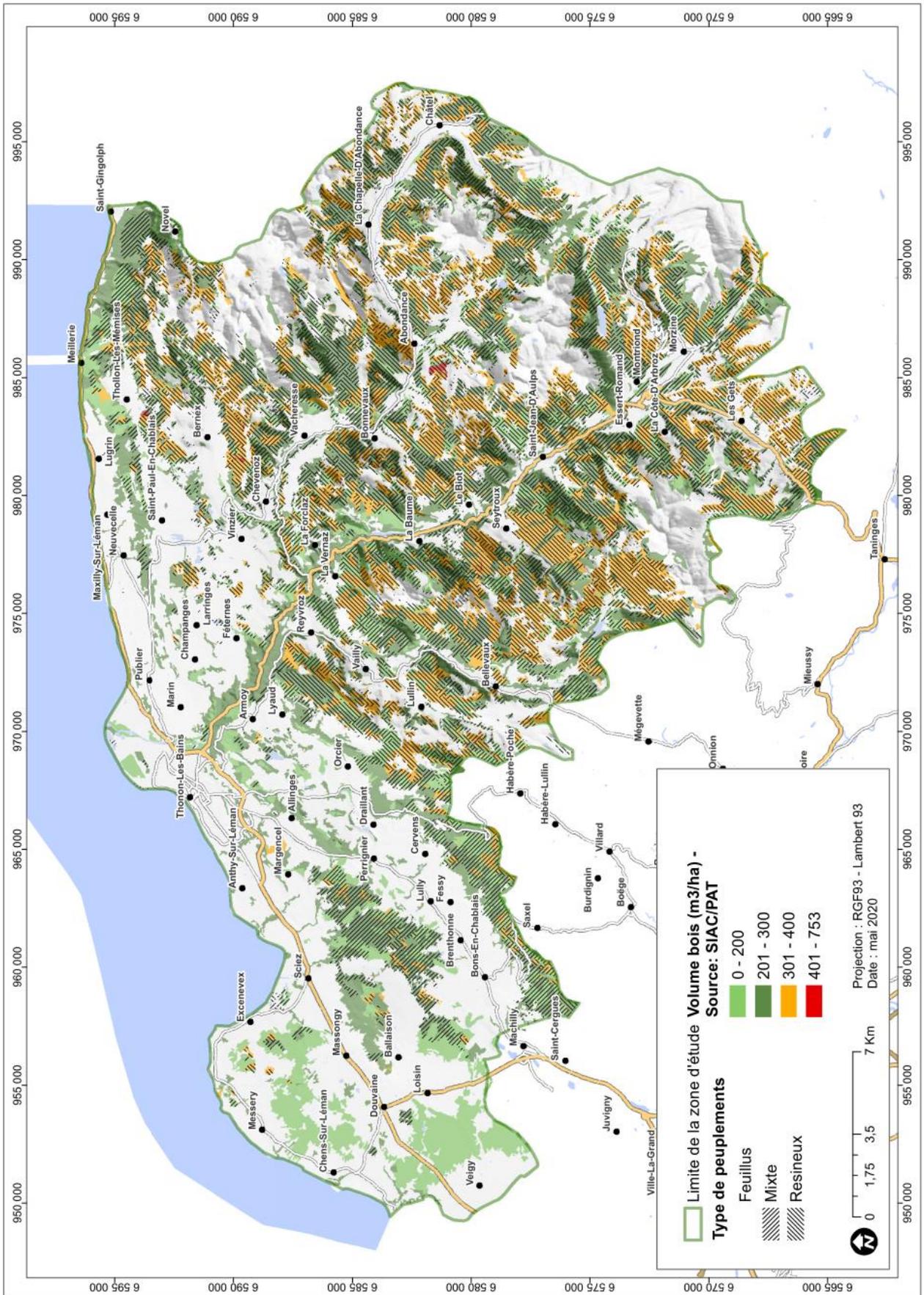


Figure 2 : carte de la nature foncière des forêts du territoire du Chablais



Figure 3 : carte des volumes sur pieds par type de peuplements forestiers



## B. Ressource en bois d'œuvre

La valorisation en bois d'œuvre sur le territoire du Chablais concerne presque exclusivement les essences résineuses, sapin et épicéa. La ressource en bois d'œuvre feuillus est beaucoup plus diffuse, et se concentre surtout dans le secteur du Bas Chablais, avec des essences variées : chêne, frêne, feuillus précieux. Un choix méthodologique en accord avec le maître d'ouvrage a été fait de centrer cette étude sur le bois d'œuvre résineux, qui correspond plus à la ressource demandée par les scieries du territoire.

Les peuplements mixtes et résineux sont surtout répartis dans le Haut-Chablais, où se concentrent les enjeux de production de bois d'œuvre, ainsi que sur les hauteurs du Bas-Chablais (Figure 3).

La ressource en bois d'œuvre est disproportionnée entre propriétaires privés et publiques. La forêt publique comporte une majorité de sa surface en peuplements résineux (56 %) et près du tiers en peuplements mixtes (30 %), avec seulement 14 % de feuillus. La forêt privée comporte une proportion plus faible de peuplements résineux et mixtes (37 et 32 % respectivement), avec 31 % de surface feuillus. Malgré cela, compte-tenu des surfaces totales plus importantes, plus des 2/3 des surfaces de peuplements résineux et plus de 3/4 des peuplements mixtes appartiennent à des propriétaires privés.

Les données d'inventaire du PAT réalisé sur le Chablais (COFOR/SIAC, 2009) indiquent une forte proportion de forêts avec un volume sur pied de résineux entre 200 et 300 m<sup>3</sup>/ha, avec des secteurs surcapitalisés. Le pourcentage du volume sur pied de résineux valorisable en bois d'œuvre peut être estimé entre 50% et 65 %.

L'étude réalisée pour le PAT indiquait un volume théorique de bois d'œuvre résineux mobilisable annuellement de l'ordre de 110 000 m<sup>3</sup>/an (COFOR/SIAC, 2009), dont 40 000 m<sup>3</sup>/an en forêt publique (Figure 4). D'après cette même étude, la ressource théorique mobilisable annuellement en bois d'œuvre feuillu était de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an, presque exclusivement en forêt privée.

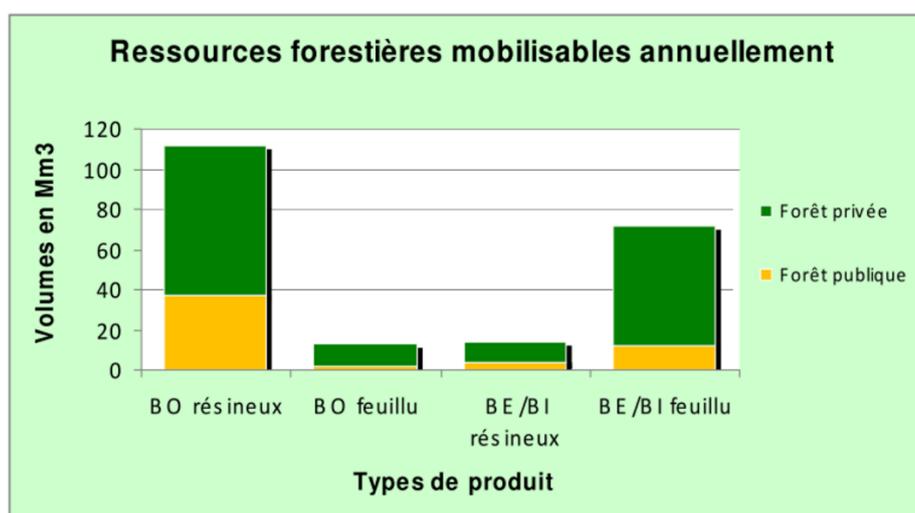
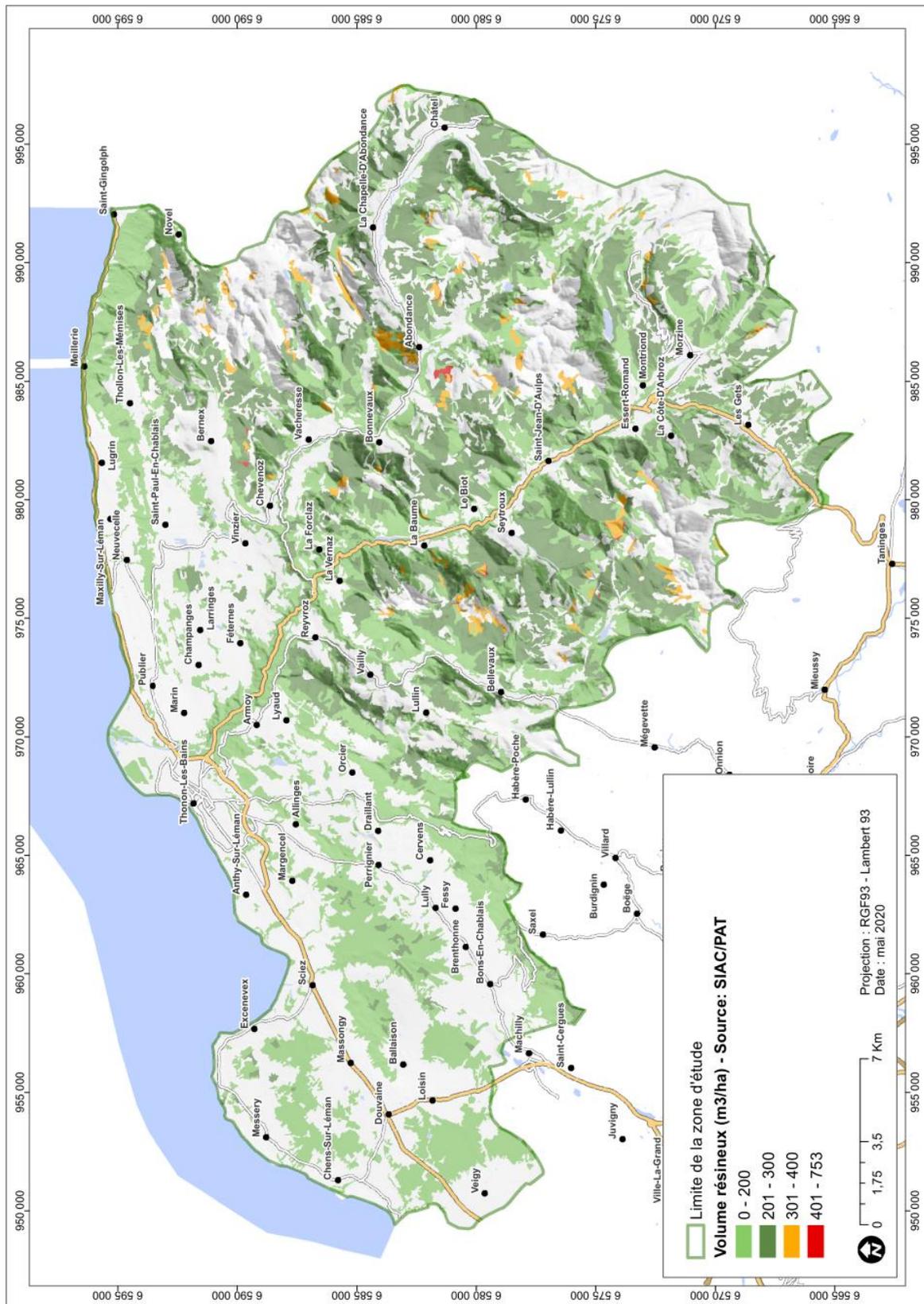


Figure 4: ressource mobilisable annuellement en bois dans le Chablais (source: COFOR/SIAC, PAT, 2009)



Figure 5: carte des volumes sur pieds de résineux



## C. Accessibilité et mobilisation de bois

Malgré la présence de gisements de bois d'œuvre résineux importants, la mobilisation effective de bois d'œuvre n'est pas possible sur l'ensemble du territoire en raison de la topographie, d'une desserte insuffisante sur certains secteurs, mais aussi à cause d'un foncier très morcelé dans le privé.

D'après un modèle d'accessibilité forestière déployé sur l'ensemble de la zone d'étude (voir encadré page suivante), seuls 45,4% du territoire boisé sont accessibles pour les engins forestiers de type abatteuse/porteur ou skidder. 42,6% du territoire ont un mode d'accessibilité au câble en raison de la pente ou du manque de desserte pour tracteurs forestiers dans les massifs. Seulement 3 200 ha (7,3%) sont situés dans des pentes supérieures à 80% et seraient exclusivement accessible au câble ou à des machines spécialisées comme des abatteuse sur treuil. Toutefois, le nombre de chantiers potentiels au câble excède la capacité de réalisation des cablistes intervenant sur la région, si bien que toutes les coupes au câble ne se vendent pas, et que cette ressource n'est que partiellement valorisée.

La saisonnalité est également une contrainte pour la mobilisation de bois, en particulier sur le secteur du Haut-Chablais. L'accès aux massifs forestier est arrêté de fin décembre à avril, avec une forte variabilité d'une année à l'autre à cause de l'enneigement. De plus, certains secteurs très touristiques sont fermés à l'exploitation de bois en période estivale de juillet à août.

Un autre frein à la mobilisation du bois concerne les points noirs de la desserte forestière, comme les limites de tonnage. En effet, les limites de tonnage imposent de faire des rotations à mi-charge et des reprises, ce qui génère des surcoûts pour la mobilisation du bois.

Des projets d'animation foncière ont vu le jour et sont en cours sur le territoire du Chablais, afin de regrouper des propriétés de petites tailles autour de projets de desserte et de gestion structurants (CNPF, CA, COFORET). Ces projets s'inscrivant dans le long terme concourent à une meilleure mobilisation de bois du Chablais tout en restant limitée en terme d'impact en raison des forts temps d'animation nécessaires.

Compte-tenu de ces contraintes, la mobilisation annuelle effective de bois dans le chablais est de l'ordre de 60 000 m<sup>3</sup>/an, dont près de la moitié en forêt publique. Le bois d'œuvre récolté peut être estimé à 35 000 - 40 000 m<sup>3</sup>/an. Ces volumes alimentent en grande majorité les scieries du territoire du Chablais ainsi que les scieries des départements Savoie et Haute-Savoie.



Figure 6 : la topographie accidentée du territoire rend difficile l'accessibilité aux massifs forestiers du Chablais



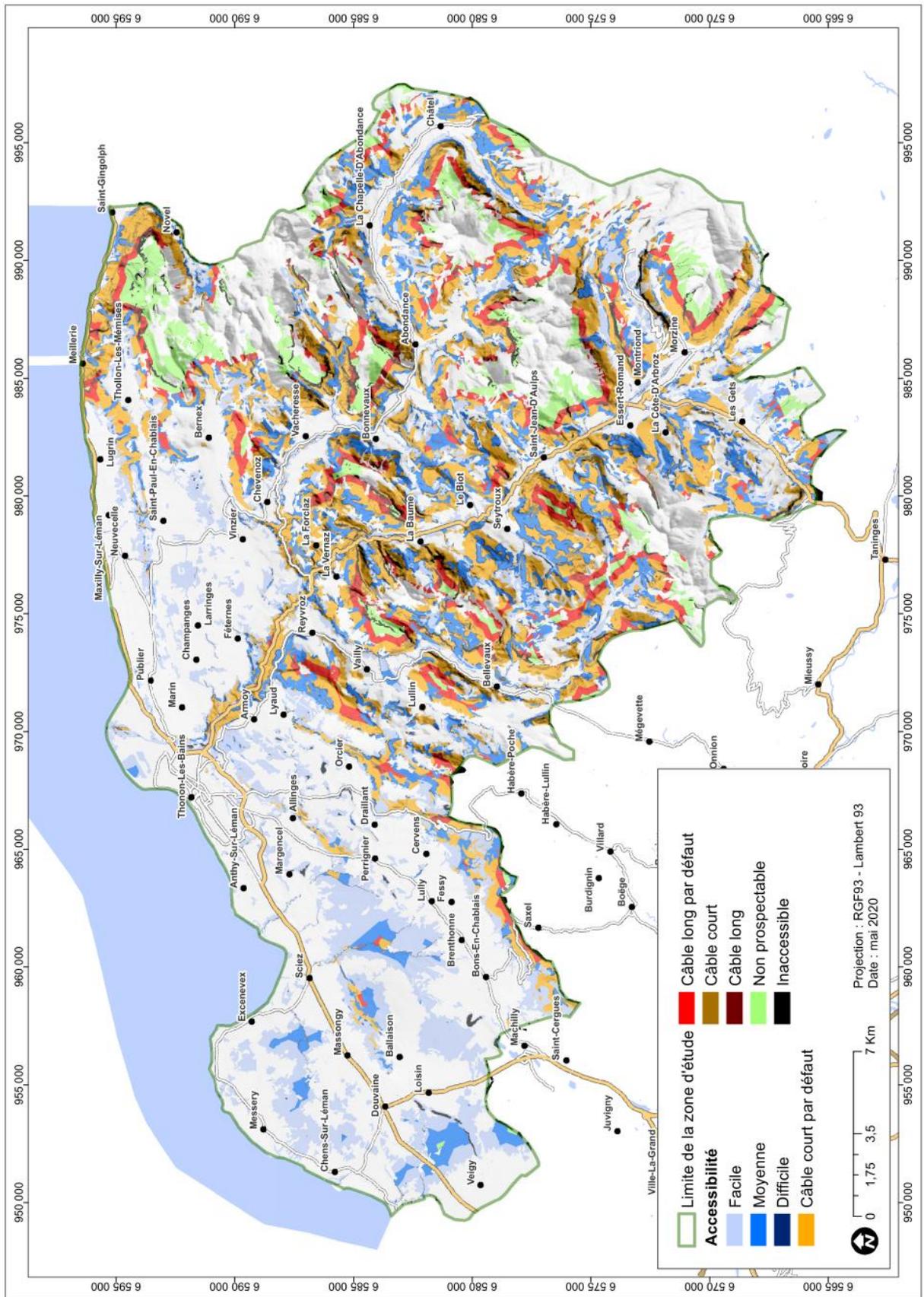
Un modèle d'accessibilité (ALCINA/PYRCARTO) a été appliqué sur le territoire pour aboutir à une représentation globale de la possibilité de récolte de bois sur le territoire. Ce modèle permet de classer le territoire en 9 catégories de mobilisation et d'accessibilité des peuplements forestiers selon la grille d'évaluation décrite ci-dessous

Pente / Distance à la piste à camion	0-200m	200-400m	400-1000m	1000-2000m	>2000m
0-35%	1 : Accessibilité facile	1 : Accessibilité facile	1 : Accessibilité facile	2 : Accessibilité moyenne	8 : Desserte « lourde » à prévoir (camion)
35-80%	2 : Accessibilité moyenne  Distance de débusquage au câble (25 m amont/100 aval)	2 : Accessibilité moyenne  Distance de débusquage au câble (25 amont/100 aval)	2 : Accessibilité moyenne  Distance de débusquage au câble (25 amont/100 aval)	3 : Accessibilité difficile  Distance de débusquage au câble (50 amont/150 aval)	4 : Accès au câble « idéal par défaut » (distance <400m); besoin de desserte à skidder
					5 : Accès au câble « max par défaut » (distance 400-600m); besoin de desserte à skidder
					8 : Desserte « lourde » à prévoir (skidder+camion) si distance >600m
80-120%	6 : Câble court « idéal »	7 : Câble court max	8 : Desserte « lourde » à prévoir (skidder+camion)	8 : Desserte « lourde » à prévoir (skidder+camion)	8 : Desserte « lourde » à prévoir (skidder+camion)
>120%	9 : Non mobilisable	9 : Non mobilisable	9 : Non mobilisable	9 : Non mobilisable	9 : Non mobilisable

NB : cette approche a pour but d'avoir une vision d'ensemble des secteurs *a priori* accessibles sur la zone d'étude en fonction des contraintes topographiques et de la desserte forestière existante selon les données à disposition. Il ne s'agit pas de remplacer les schémas de dessertes, beaucoup plus précis et opérationnels pour aborder la question de la desserte à l'échelle d'un massif forestiers.



Figure 7: carte simplifiée de l'accessibilité des peuplements du Chablais



## D. Flux de bois actuels

En croisant la ressource sur pied et l'accessibilité aux peuplements, des flux théoriques de bois ont été modélisés pour caractériser les axes privilégiés de vidange des bois. Les flux de bois sont lissés à partir des secteurs de forêts accessibles, toutes propriétés confondues, sur une période de 30 ans, afin de les visualiser sur une carte.

Le volume annuel concerné par ces flux a été estimé en calculant 1/3 du volume sur pied existant et en le répartissant de manière homogène sur une période de 30 ans. Pour rester le plus réaliste possible, ces volumes potentiels n'alimentent les flux modélisés que dans les secteurs accessibles avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des coupes à câbles de 20%. Le trajet pris par ces flux a été modélisé de façon à rejoindre une route nationale par le chemin le plus court, en utilisant des modèles de flux cartographiques. Deux scénarios ont été distingués :

- le scénario 1 (Figure 8) n'utilise que les axes d'évacuation des bois situés au Nord de la zone d'étude (RD903 et RD1005), reproduisant une situation où les cols seraient fermés ;
- le scénario 2 (Figure 9) « autorise » aux bois de passer les cols pour rejoindre la route RD907 au Sud du territoire (cols ouverts).

Ces modèles n'ont pas pour vocation de représenter fidèlement les volumes transitant sur chaque route, ceux-ci dépendant de paramètres impossibles à modéliser comme les acheteurs des coupes de bois, et les variations interannuelles de coupe d'un secteur à l'autre. Ce travail permet néanmoins de représenter les axes stratégiques pour l'évacuation du bois du Chablais vers les grands axes de transports routiers à court et moyen termes. Cet outil permettra d'alimenter les réflexions quant aux emplacements potentiels des plateformes de stockage de bois d'œuvre.

Cette analyse met en évidence que les bois des vallées d'Abondance et de l'Aulp constituent les deux principaux axes stratégiques, et qu'ils convergent vers Bioge dans le scénario 1 pour rejoindre la RD1005 au niveau de l'agglomération de Thonon-les-Bains en longeant la Dranse en rive droite avec un flux de bois résineux de l'ordre de 25 000 m<sup>3</sup>/an. Les flux de la vallée du Brévon représente des volumes potentiels moindres et plus diffus, du fait d'un relief moins contraignant et d'une densité de desserte plus forte. Ce flux rejoint la RD1005 vers le Nord. Le cumul de tous les flux de résineux sur le territoire ainsi modélisé atteint 35 000 m<sup>3</sup>, ce qui est représentatif des volumes de bois mobilisés annuellement.



Figure 8: flux théorique de bois lissé sur 30 ans - scénario avec cols fermés

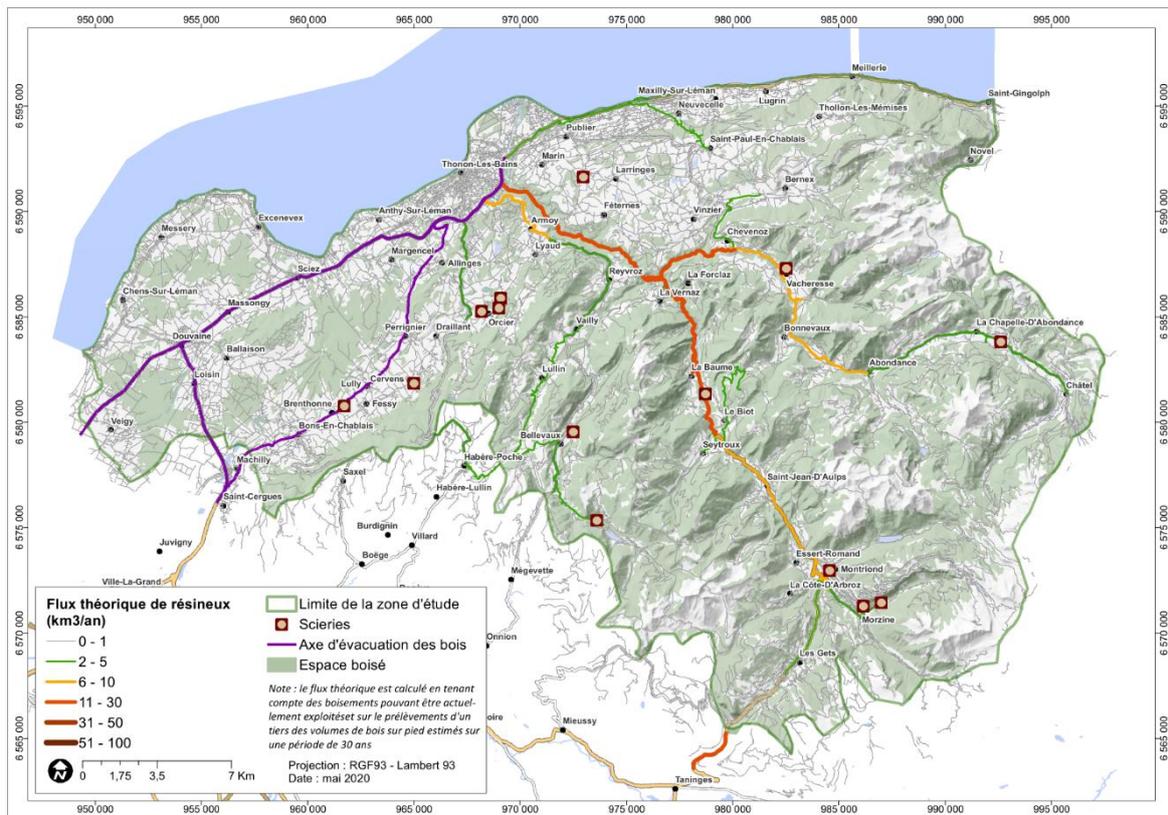
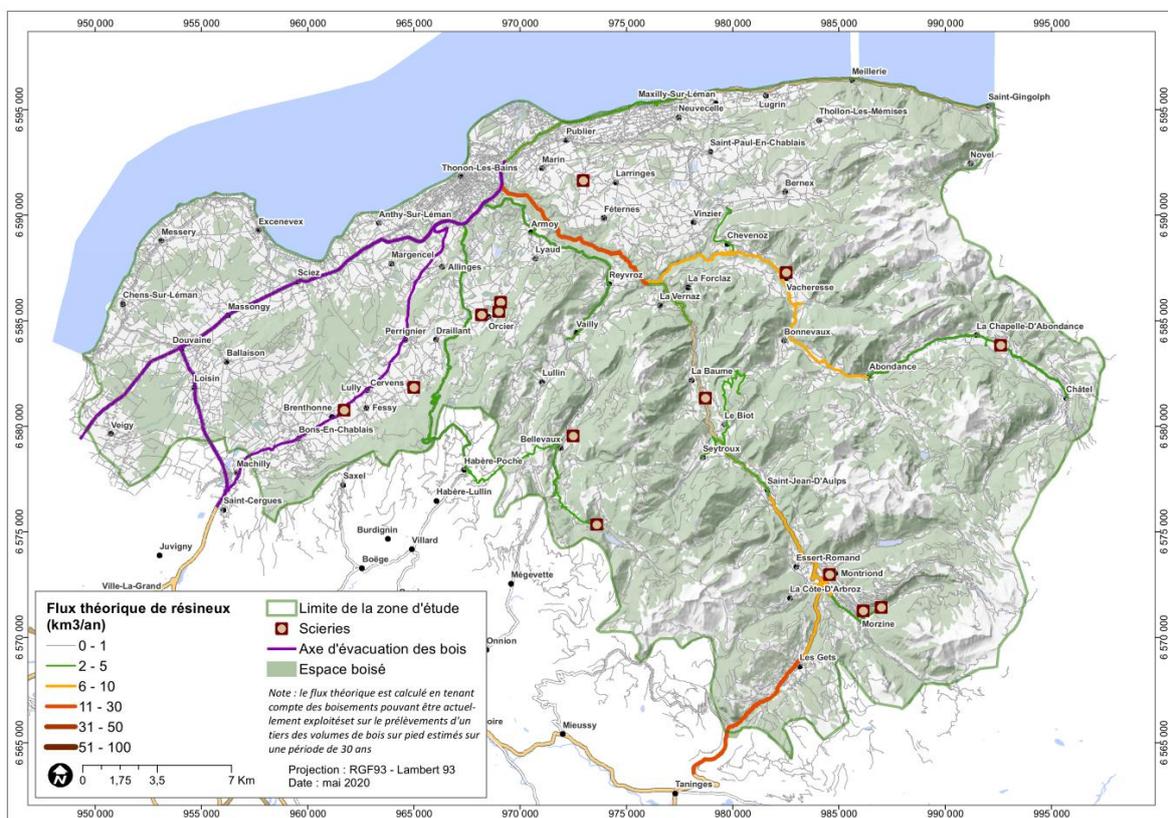


Figure 9: flux théorique de bois lissé sur 30 ans - scénario avec cols ouverts



## E. Plateformes de stockage de bois grume existantes

Il existe déjà quelques plateformes de stockage de bois sur ou à proximité de la zone d'étude.

La commune de Vailly est dotée d'une plate-forme de stockage au pied du massif forestier dans lequel se trouve la forêt communale. Cet espace est aujourd'hui disponible mais il sert pour le moment à un stockage temporaire de matériel pour des travaux de BTP.



Figure 10: plateforme de stockage de bois à Vailly

Pour faciliter la reprise dans les secteurs comportant des limites de tonnage, quelques aires temporaires sont mises à disposition comme sur la commune de Saint-Jean-d'Aulps. Pour les autres chantiers de coupe qui le nécessitent, les exploitants forestiers et les gestionnaires faisant de la vente en régie utilisent d'autres aires de stockage ponctuelles en négociant les accords au cas par cas.

Une plateforme de stockage de grumes opérée par une scierie existe au pied du territoire, servant à la scierie Bétemps (Bonneville). Cette plateforme dispose d'un système d'arrosage pour conserver les bois. Les objectifs de cette plateforme sont essentiellement la constitution d'un stock de complémentaire. Cette plateforme est située à moins de 2 km de la scierie pour faciliter la logistique d'approvisionnement et limiter les frais de reprise depuis la plateforme.



Figure 11: plateforme de stockage de la scierie Bétemps avec le Haut-Chablais en arrière-plan



## F. Entreprises de première transformation du territoire

L'observatoire économique de la filière forêt-bois du Chablais indique que 12 scieries sont présentes sur le territoire du Chablais (CLD/SIAC, 2018). Ces scieries s'approvisionnent en majorité en bois d'œuvre dans le Chablais et les territoires voisins (Vallée Verte notamment).

Ces scieries sont représentées sur la carte des flux de bois (page précédente) à titre illustratif, les flux entrants vers les scieries n'étant pas modélisés par souci de confidentialité. Une forte concentration de scieries se trouve dans le Bas Chablais, avec également des scieries situées dans le Haut-Chablais comme dans la vallée d'Abondance.

Trois scieries situées hors du territoire ont été rajoutées dans l'étude car elles se situent à proximité et absorbent une part importante de bois d'œuvre en provenance du Chablais : la scierie Felisaz (Vallée Verte), la scierie Bétemps (Bonneville) et la scierie Chaumontet (Groisy).

Une tendance actuelle est à la diminution du nombre de scieries et à leur grossissement, pour un volume scié relativement inchangé. Le mode d'approvisionnement des scieries évolue également, avec une diminution de l'achat de bois sur pied au profit des achats via des contrats d'approvisionnements passés avec des gestionnaires ou via des négociants de bois.

Le territoire comporte plusieurs labels de qualité et de provenance locale comme bois des Alpes, Bois Qualité Savoie. L'association Bois du Pays vise à la promotion et à la valorisation du bois d'œuvre du territoire du Chablais et des territoires avoisinants. Ces démarches visent notamment à contrer la concurrence forte effectuée par les produits de type bois collé ou par les bois sciés de plaine.



Figure 12: panneau de certification du label Bois Qualité Savoie apposé sur une scierie de la zone d'étude



### III. Diagnostic des usages et des besoins exprimés par la filière forêt-bois

---

Une série d'enquêtes a été conduite pour caractériser les usages de bois d'œuvre par les scieries du territoire et par les principales scieries situées aux portes du Chablais. Des entretiens ont également été effectués auprès des représentants de la filière bois amont et intermédiaire. Le résultat de ces enquêtes individuelles est confidentiel. Les propos recueillis sont synthétisés dans les parties suivantes.

15

#### A. Besoins exprimés par les propriétaires et les gestionnaires (filiale amont)

Les représentants de la filière amont ont exprimé un fort intérêt pour la création d'une (de) plateforme(s) de stockage de bois d'œuvre.

Le principal besoin des propriétaires est de pouvoir stocker des volumes de bois importants en cas de coupe sanitaire liée à des dépérissements (scolytes par exemple) ou à des chablis. Pour ce besoin, l'enjeu primordial est de limiter la dépréciation du bois en procédant à de l'arrosage. L'emplacement n'est pas primordial puisque l'enjeu est de trouver une solution de stockage d'urgence pour éviter de perdre le bois en forêt, mais le besoin d'un raccordement en eau pour l'arrosage peut constituer une contrainte d'emplacement. Ce besoin est temporaire mais pourrait être de plus en plus nécessaire à l'avenir dans un contexte de changements climatiques.

Pour les gestionnaires forestiers ayant des contrats d'approvisionnements avec des scieries, le cadencement des coupes devient un enjeu de plus en plus important. La nécessité d'avoir un stock pour honorer les contrats d'approvisionnements en hiver lorsque le bucheronnage et le débardage sont impossibles soulève un intérêt pour une plateforme de stockage avec dispositif d'arrosage. L'emplacement souhaitable serait soit au plus près d'une scierie soit au plus près des massifs forestiers. L'accessibilité doit pouvoir se faire en toutes saisons.

La possibilité de faire le tri des bois pour mieux les valoriser a été soulevée par plusieurs gestionnaires forestiers, notamment dans le cas d'une vente de bois en régie ou en bois façonné. Une meilleure valorisation des bois grâce à ce tri était toutefois jugée nécessaire pour financer les surcoûts liés à la reprise.

Un autre besoin concerne l'intérêt de pouvoir réaliser des coupes de bois au moment où l'intervention est prévue dans le document de gestion, sans attendre d'arriver à vendre la coupe sur pied, au risque de générer un retard sylvicole. Là encore, la conservation des grumes sera un enjeu important. L'emplacement devra être au plus près des massifs forestiers pour limiter les frais de reprise.



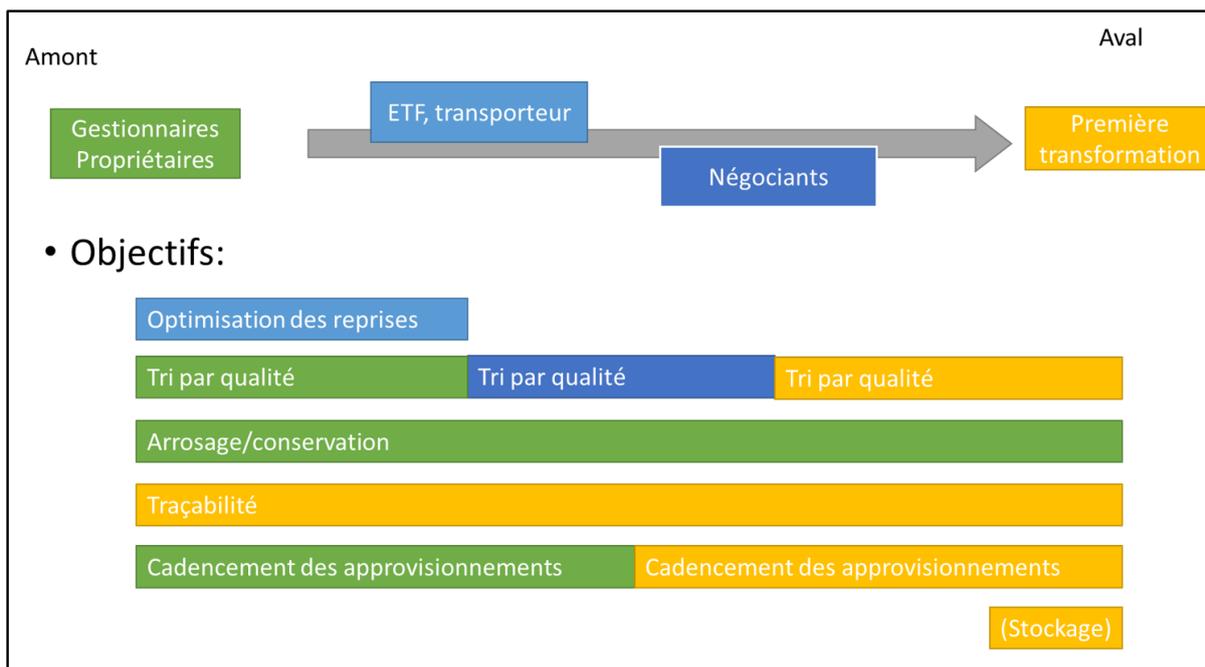


Figure 13: synthèse des besoins exprimés par les différents acteurs de la filière forêt-bois

## B. Besoin exprimés par les exploitants, les transporteurs et les entrepreneurs de travaux forestiers (intermédiaires)

Pour les intermédiaires, les contraintes concernent plus particulièrement l'accès aux camions de transports de bois. En effet, plusieurs communes (Saint-Jean-d'Aulp par exemple) ont instauré des restrictions de tonnage sur la voirie communale, ce qui limite l'accès aux forêts à des camions courts ou à des camions à mi charge. Les chauffeurs de camion doivent effectuer des rotations à chargement partiel jusqu'à un endroit où un grumier peut accéder pour effectuer un chargement complet vers les scieries. Ces reprises sont coûteuses et pénalisent la rentabilité de l'exploitation forestière. La création de petites plateformes de stockages disséminées au plus près des massifs permettrait de rationaliser le transport du bois en minimisant au maximum les reprises et donc augmenterait la rentabilité de l'exploitation du bois d'œuvre du Chablais dans ces secteurs.

La remise en état des sites de reprises est également une contrainte en cas d'utilisation d'un espace non prévu pour cela initialement. Avoir un site dédié pour la reprise permettrait une meilleure efficacité. Toutefois, en raison des frais de reprise, une plateforme de stockage ne serait utilisée que si elle apporte un gain d'efficacité ou si les prix d'achats en scierie sont revus à la hausse pour supporter le surcoût de la reprise.

La nécessité d'avoir des espaces dédiés, avec de la place de chaque côté de l'accès camion a été également mise en avant pour l'usage d'une grande plateforme de tri et de stockage, afin notamment de faire le tri directement en déchargeant le camion de bois.



## C. Besoins exprimés par les scieries (filiale aval)

Les scieries du territoire, en raison de l'externalisation croissante de leurs approvisionnements, ont de moins en moins besoin d'une grande place pour la constitution d'un stock d'hiver. Compte tenu des frais liés à la reprise sur une plateforme de stockage, il n'y a pas de besoin exprimé pour augmenter leurs capacités de stockage. Seule une scierie a exprimé ce besoin dans le secteur du Bas-Chablais, où le foncier est soumis à plus de pression. Toutefois, les scieries ont besoin de plus en plus d'un approvisionnement en flux tendu, avec léger stock d'hiver, ce qui reporte la responsabilité du stockage d'hiver sur l'amont de la filière.

La modernisation des installations de sciage pousse à un approvisionnement dans des lots de qualités de mieux en mieux maîtrisés. Si ce besoin n'est pas exprimé comme une priorité, toutes les scieries ont exprimé un intérêt pour des lots de grumes de 16 proposés à l'achat bord de route sur place de dépôt. La présence de lots hétérogènes en qualité impose aux scieries des pertes de rendement pour le traitement de ces lots. Le gain de rendement permis par des lots homogènes, de qualités ciblées et spécifiques centrées sur leurs besoins, pourrait permettre à certaines scieries d'offrir un meilleur prix d'achat.

L'approvisionnement en billons n'est pas répandu sur le territoire, les scieries préférant un approvisionnement en grumes de 16 m. Quelques scieries ont un début d'intérêt pour cette forme d'approvisionnement en billon de 3 à 4 m en complément des grumes, mais ne l'ont pas encore mis en place.

## D. Une solidarité nécessaire de l'amont à l'aval de la filière pour créer de la valeur ajoutée à long terme

La question des coûts de la reprise est centrale pour aborder la question de l'opportunité de la mise en place de plateformes de stockage de bois d'œuvre. Une solidarité entre l'amont et l'aval de la filière est nécessaire pour pérenniser la valorisation locale de cette ressource en bois d'œuvre, soumise à des fortes concurrences (bois collé de plus en plus demandé, concurrence avec les bois dans les zones d'exploitations moins contraignantes).

Si les scieries peuvent à court terme s'affranchir d'un approvisionnement en local, leur intérêt à long terme n'est pas de se couper de la filière forêt de leur territoire, mais de bâtir des partenariats pour codévelopper une chaîne de valeur ajoutée cohérente et la plus équitable possible.

La viabilité d'une plateforme de stockage ne peut s'envisager que si les surcoûts et les gains sont mutualisés sur l'ensemble de la filière, via une diminution du risque pour le propriétaire, une augmentation de l'efficacité de la reprise pour les transporteurs/exploitants et via une amélioration dans la réponse aux besoins spécifiques des scieries en termes d'approvisionnement. Un des atouts du territoire pour rentabiliser le tri des bois en lots de qualité ciblés repose sur la grande complémentarité dans les besoins des différentes scieries.



Cette interdépendance de l'amont à l'aval permettra à l'ensemble de la filière forêt-bois du Chablais de s'organiser pour rehausser sa compétitivité et avoir une bonne visibilité, tout en augmentant la valeur ajoutée globale produite. Un portage politique serait judicieux pour accompagner la recherche d'emplacements disponibles, mais également pour encourager la filière par une demande renforcée en bois local dans les projets de bâtiments publics.



*Figure 14: maison en construction bois dans le Chablais*



## IV. Opportunités pour la mise en place d'une plateforme de stockage de bois d'œuvre dans le Chablais

---

Les propositions suivantes quant à l'opportunité de mise en place d'une ou plusieurs plateformes de stockage de bois d'œuvre dans le Chablais traduisent les échanges et les conclusions du comité de pilotage du 5 février 2020 à Thonon-les-Bains.

19

### A. Taille et emplacement des plateformes

Pour satisfaire les besoins exprimés par l'ensemble de la filière, il semble opportun de mettre en place un système de plateforme hybride avec :

- une grande plateforme de stockage accessible en toutes saisons, permettant un stockage conséquent en cas de grosse crise sanitaire. Compte tenu des flux de bois issus du Chablais et de l'emplacement des scieries sur et aux alentours du territoire, un emplacement dans le Bas Chablais semblerait pertinent.
- un réseau de petites plateformes au plus près des massifs avec des limites de tonnage, pour faciliter la reprise par des rotations courtes à mi-charge. Les emplacements de ces plateformes doivent donc être au plus près des massifs.

### B. Services proposés sur la plateforme

Les services suivants ont été suggérés lors des enquêtes et devront être étudiés lors d'une étude de faisabilité :

- tri des bois ;
- stockage avec arrosage dans la grande plateforme ;
- stockage simple dans les petites plateformes ;
- les exploitants de bois souhaitent avoir un emplacement dédié pour pouvoir y stocker exclusivement leur bois, sans perte de traçabilité (certification, provenance, etc.).
- possibilité de faire venir un broyeur de BE quand une pile est suffisante,
- possibilité de mutualiser des lots incomplets ou de petite taille pour en faire des lots attractifs. En particulier pour le bois énergie, la constitution d'un lot suffisant permet d'envisager de faire venir un broyeur sur la plateforme pour créer de la plaquette forestière.



## C. Mode de gestion

Le mode de gestion pourrait être privé ou public. Toutefois, il semble important qu'il y ait une personne compétente si possible pour gérer la grande plateforme de stockage, et pour pouvoir contrôler le bon fonctionnement des dispositifs d'arrosage 7 jours/7, car quelques jours sans arrosage peuvent suffire à déprécier un lot. En revanche, les sites de stockage au plus près des massifs devront avoir le service le plus minimal possible pour limiter les coûts. Ils pourront occasionnellement servir de stockage complémentaire en cas de très forte crise sanitaire, mais ne disposeront pas d'arrosage.

Le foncier à privilégier serait un foncier public.

La possibilité de créer une association d'utilisateurs de bois d'œuvre locale pour garantir des tarifs préférentiels aux acteurs du territoire a été évoquée.



## V. Conclusion

---

Cette première phase d'étude permet de conclure à une opportunité pour le territoire du Chablais quant à la mise en place d'une plateforme de stockage de bois d'œuvre, pour aider à une meilleure valorisation du bois d'œuvre du Chablais.

### A. Décision du comité de pilotage sur l'opportunité du projet et ses orientations

Les résultats de cette première phase de l'étude ont été présentée lors d'un comité de pilotage à Thonon-les-Bains le 25 février 2020 dont voici les décisions :

21

- Il y a une réelle opportunité pour la filière forêt-bois du territoire, ce projet doit être étudié
- L'objectif est mixte pour cette/ces plateformes : fonctionnement normal + gestion de crise (espace fusible), avec une plateforme centrale (avec arrosage et un espace suffisant pour pouvoir stocker et trier en période normale et stocker des volumes conséquents en cas de crise) et un réseau de petites plateformes satellites (sans service, au plus près des massifs accessibles par tous les temps, permettant aux transporteurs de faire dans un premier temps des rotations courtes à mi-charge)
- Les plateformes doivent servir à toute la filière
- Services à proposer: aide au cadencement, stocker des bois tout de suite en attendant de les vendre, place pour trier (si possible directement en déchargeant), accessible en tout temps  
+ arrosage, regrouper les lots pour en faire des lots attractifs
- Restrictions: bois du chablais uniquement, pas de restriction sur les utilisateurs
- Porteur de projet: structure intercommunale (communauté de communes ou SIAC par exemple) avec une vision territoriale, et sous-traitance éventuelle pour le fonctionnement technique.
- Optimiser au maximum les services et limiter les coûts de fonctionnement (réalisme)
- Foncier public à trouver, dans une zone sans nuisances auprès de riverains (bruit tôt le matin)
- Nécessité de coupler cette étude avec la réflexion autour du bois énergie, viser une modularité du site pour ajouter éventuellement un hangar bois énergie.



## B. Prochaines étapes de l'étude

La deuxième tranche de l'étude, qui devrait débuter à l'automne 2020, servira à étudier la faisabilité de ce projet par une approche technico-économique menée en concertation avec les acteurs du territoire. Cette deuxième phase devra notamment chercher des emplacements pertinents et étudier des modes de fonctionnements viables économiquement.

L'ensemble des couches cartographiques de cette étude sont visionnables sur la page de webcartographie :

<https://pyrcarto.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=b431f9782ae140a5b2d098485d97fc61>

Un dispositif participatif de saisie en ligne permet de renseigner sur cette page des emplacements possibles ou stratégiques pour une plateforme, ainsi que des zones de points noirs constituant des freins à la mobilisation du bois d'œuvre. Toute information collectée par ce biais permettra d'enrichir le déroulement de la prochaine phase de l'étude qui devrait débuter à l'automne 2020.



## VI. Références

---

CLD/SIAC. (2018). *Observatoire économique de la filière forêt-bois du Chablais*.

COFOR/SIAC. (2009). *Plan d'approvisionnement territorial du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais*.

Photographies : toutes les photographies de ce rapport ont été prises en 2020 par Johann Housset, Alcina Forêts.

23

### Remerciements :

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à nourrir ce travail en acceptant de répondre aux enquêtes anonymes ou en nous accordant des entretiens techniques. Nous remercions également le SIAC pour son appui tout au long du déroulement de l'étude, ainsi que les financeurs du projet.



L'EUROPE S'ENGAGE  
en région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

